



Quelles régulations tarifaires pour inciter à la modernisation des réseaux ?

Sébastien SORIANO

3 décembre 2020

Moderniser le réseau fixe en préservant la dynamique concurrentielle

Dynamique concurrentielle sur les marchés du HD THD fixe qu'il convient de préserver

4 opérateurs convergents

au niveau national



Objectifs français et européens de connectivité => modernisation du réseau fixe

2013



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2010



2018 : objectif de connectivité

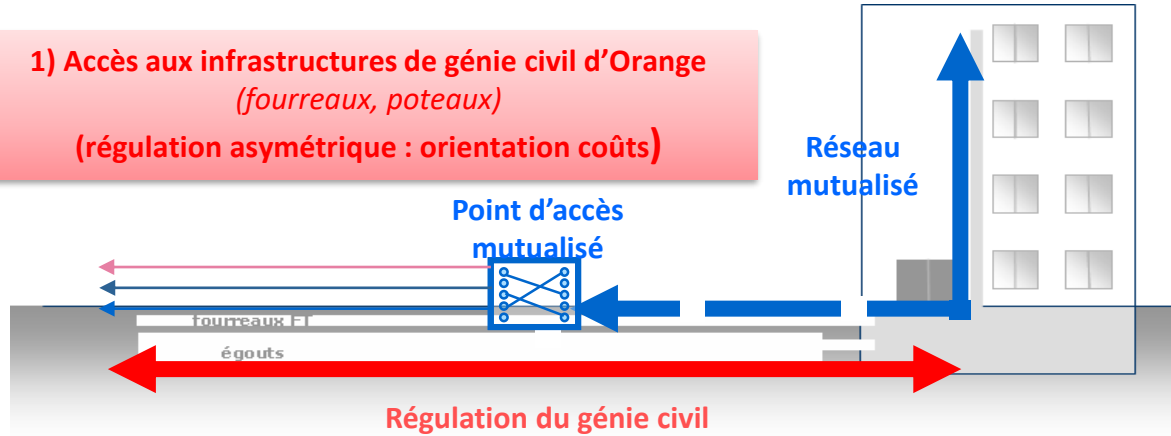


Objectifs de l'Arcep dans la conception du cadre réglementaire FttH et Plan France Très Haut Débit

- Permettre et déclencher les investissements de tous les opérateurs de réseau, pas seulement de l'opérateur historique
- Accès partagé à la boucle locale FttH (avoir 4 boucles locales ne sera ni réalisable ni efficace)
- Réduire davantage le déséquilibre entre l'opérateur historique et les opérateurs alternatifs
- Favoriser le déploiement du FTTH pour les utilisateurs résidentiels et professionnels
- Importance de bien identifier les zones sur lesquelles la concurrence entre opérateurs privés est possible => Mesures réglementaires permettant d'étendre cette zone au maximum et limiter l'initiative publique aux zones non-rentables
- Régulation des réseaux de fibre optique publics (RIP) notamment au niveau tarifaire (lignes directrices de l'Arcep)

Le cadre de régulation du FttH est constitué de deux piliers complémentaires

1) Accès aux infrastructures de génie civil d'Orange
(fourreaux, poteaux)
(régulation asymétrique : orientation coûts)



2) Obligations d'accès et
co-investissement sur la partie
terminale/verticale
(régulation symétrique, accès
raisonnable et non-discriminatoire)

L'objectif est d'inciter les opérateurs à investir, **en passif**, dans le déploiement des réseaux FttH, pour favoriser un équilibre concurrentiel viable **avec plus de deux acteurs capables d'être présents au point de concentration**.

La réglementation a identifié différents types de zones selon l'intensité de la concurrence

- ❑ Zone très dense : Mutualisation de la partie finale du réseau FttH en pied d'immeuble
- ❑ Zone moins dense : mutualisation plus importante de la partie finale du réseau

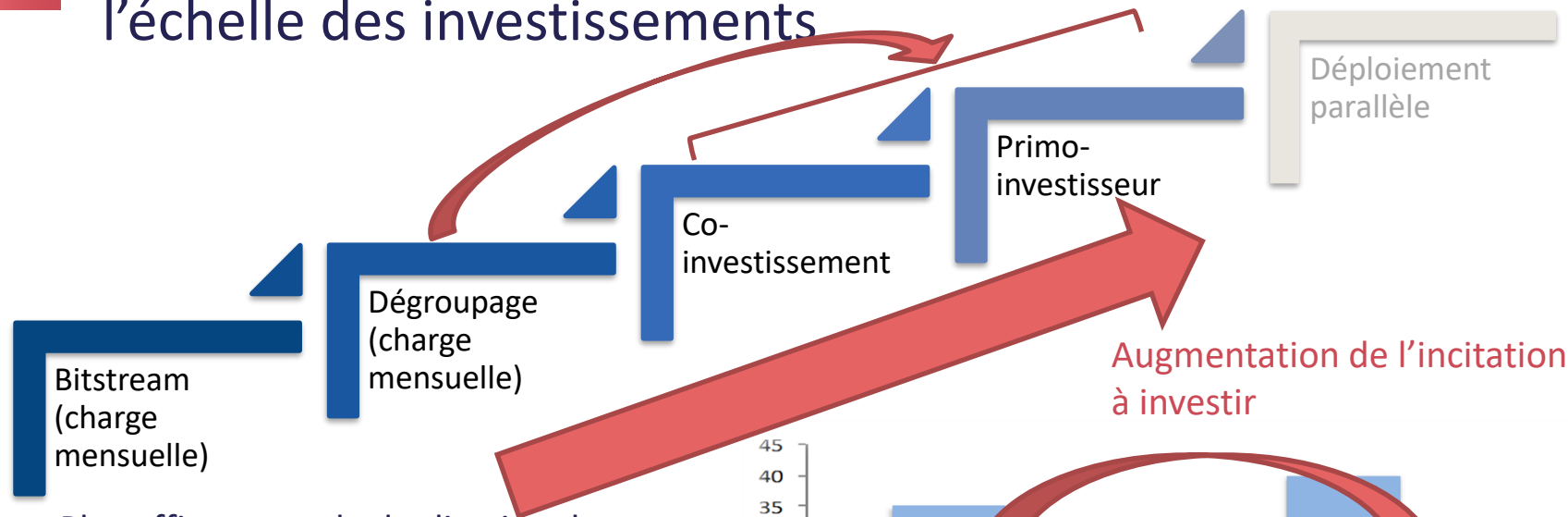
Le modèle du co-investissement

Principes généraux relatifs aux offres d'accès en zones moins denses

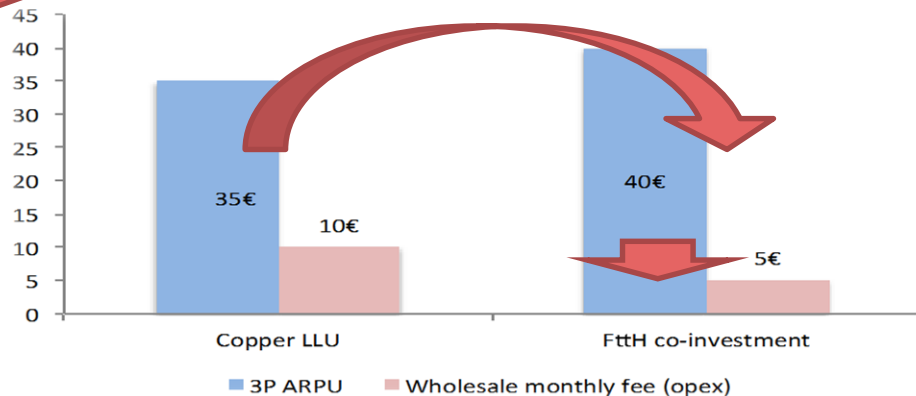
- ❑ Afin de garantir une échelle des investissements dans les offres d'accès, les OI doivent proposer des modalités d'accès dites de « long terme » (les offres de cofinancement) et de « court terme » (l'offre de location passive).
- ❑ Les offres d'accès de cofinancement :
 - **permettent un partage des coûts et des risques liés à l'investissement** entre les différents opérateurs qui utilisent l'infrastructure mutualisée ;
 - **assurent une concurrence saine et effective** en étant proposées tout au long de la durée de vie du réseau, on parle de cofinancement *ab initio* et *ex post* (l'offre d'accès *a posteriori* pouvant faire l'objet d'une tarification spécifique, l'OI peut en effet y appliquer un taux de rémunération du capital lui conférant une prime au regard du risque encouru) ;
 - **garantissent le bon fonctionnement de l'échelle des investissements** en permettant d'investir sur un nombre limité de prises accessibles sur une maille d'investissement donnée, en pratique les offres de cofinancement sont aujourd'hui proposées par tranche de 5%.

Tarifs moyens d'une offre de cofinancement *ab initio* : 510€/ligne pour des droits >40ans + 5€/abonné par mois

Le modèle du co-investissement crée un nouveau barreau sur l'échelle des investissements



- Plus efficace que la duplication du réseau
- Réduit les OPEX par ligne
- Réduit l'exposition au risque de régulation et augmente la prévisibilité
- Réconcilie régulation et investissement

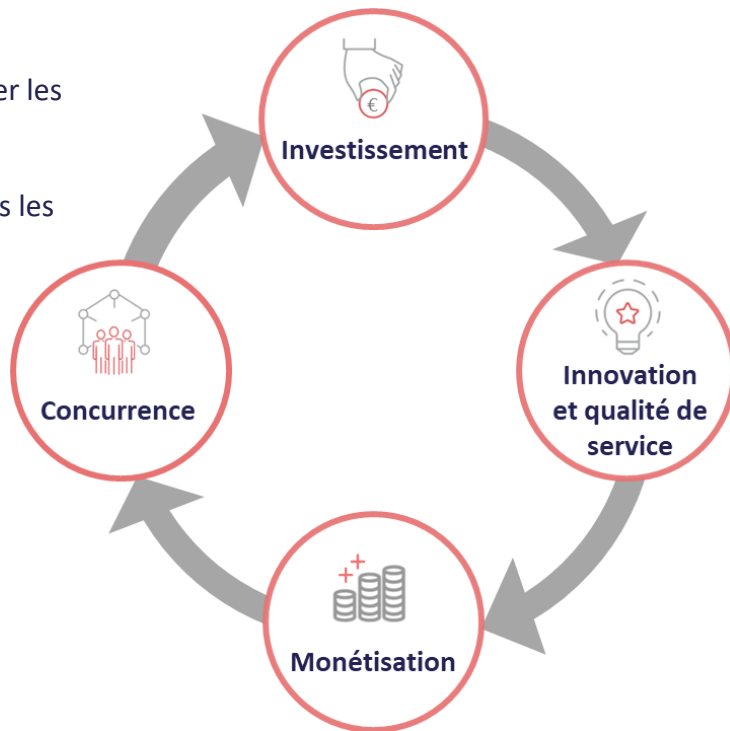


Une régulation pro-investissement

La concurrence n'est pas une fin en soi : elle fait partie d'un schéma global de promotion de l'investissement dans les réseaux au bénéfice des usages et de l'innovation

- pousse les opérateurs à améliorer les performances de leurs services
- incite les opérateurs à innover
- conduit à un investissement dans les réseaux

- assure une concurrence viable
- crée des relais de croissance



- fournit de la couverture et rend accessible les services
- permet les usages de services très haut débit
- permet l'innovation

- améliorent l'expérience de l'utilisateur
- permettent une monétisation

Merci
de votre
attention



Sébastien SORIANO

www.arcep.fr

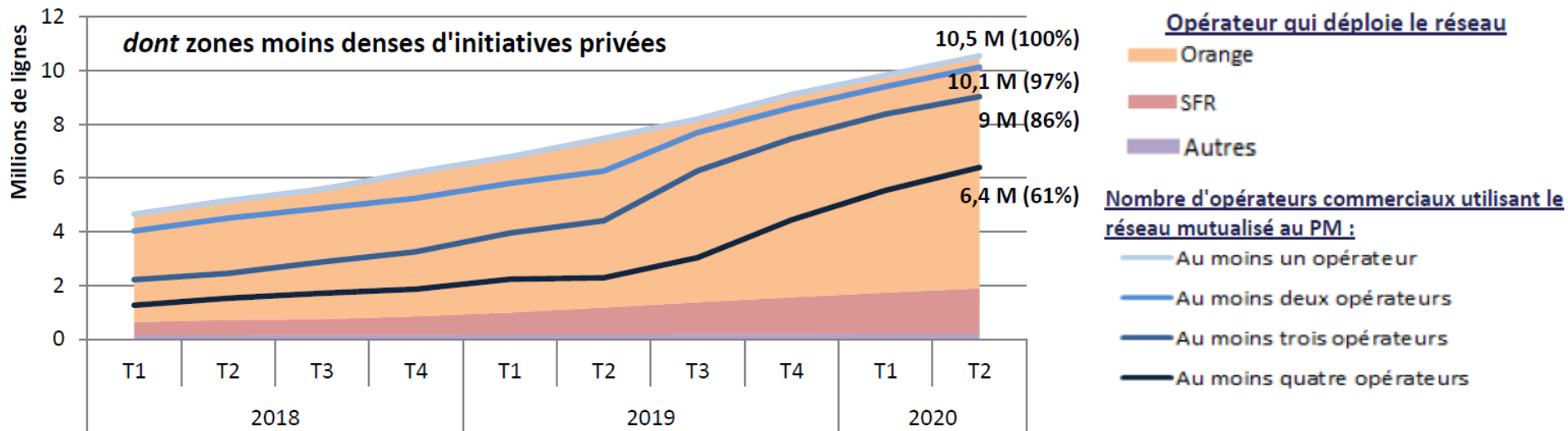
Annexe

Le co-investissement, ça fonctionne !

La plupart des déploiements sont co-investis par des tiers ou le seront bientôt. Dans les zones très denses, 96% des locaux dans lesquels le FttH est disponible sont co-investis.

Dans les zones moins denses, qui représentent 82% du nombre total de locaux en France, le co-investissement couvre plus de 85% des locaux dans lesquels FttH est disponible.

En conséquence, à ce jour, 91% des 20,8 millions de lignes FttH sont déjà effectivement «dégroupées» (c'est-à-dire accès passif) par au moins deux opérateurs différents.



Investissements : en progression de près de 50% en cinq ans

La croissance (+500 millions d'euros en 2019) est portée pour plus de 400 millions d'euros par les déploiements dans les boucles locales FttH

